



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 7 mai 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**16<sup>ème</sup> SEANCE**

### **A. Rapport**

**18-006**

**Rapport du Conseil communal** concernant la vidéosurveillance du domaine public et privé communal.

### **B. Autres objets**

**18-601**

**Interpellation** du groupe socialiste par Mmes et MM. Julie Courcier Delafontaine, Gabriele Jeanneret, Mariachiara Vannetti, Jonathan Gretillat, Isabelle Mellana Tschoumy, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Patrice de Montmollin, Milena Boulianne, Morgan Paratte et Anne Dominique Reinhard, intitulée « Fusion des services informatiques : un calendrier ambitieux ou risqué ? » (Déposée le 8 mars 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Dans l'article paru dans Arcinfo du 3 février dernier, on peut lire que notre Ville et l'Etat prévoient une fusion de leurs services informatiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La question de la fusion des deux services n'est pas nouvelle et a déjà été abordée au sein du Conseil général.

En 2011, un projet consistant à créer un établissement cantonal de l'informatique neuchâteloise avec une autonomie proche de celle accordée au SCAN a été étudié. La Ville de Neuchâtel a approuvé cette réorganisation, à la condition que la nouvelle structure soit autonome. Le Conseil d'Etat l'a refusée et le projet de fusion des services informatiques a été abandonné.

Sur le fond, un tel rapprochement apparaît bien évidemment cohérent et il peut même être qualifié d'inéluctable à moyen terme. L'importance exponentielle qu'est amenée à prendre l'informatique pour les administrations publiques, la complexité du sujet, les aspects de sécurité essentiels, et l'ampleur des moyens exigés par son évolution impliqueront forcément une mutualisation et une centralisation des ressources.

SIEN et CEG ont développé d'ailleurs de nombreuses synergies et le fonctionnement actuel implique, de fait, collaboration et gestion transversale sur la majorité des objets. L'intérêt de ce rapprochement pour la Ville et les communes comme pour l'Etat réside donc actuellement dans un gain de qualité et de sécurité. Ces deux seuls aspects justifient l'intérêt de notre Ville pour cette fusion.

Financièrement, les économies potentielles en charges fixes sont nulles à court terme. Sur un plus long terme, elles sont difficiles à évaluer puisque notre Ville et tous ses actuels partenaires auront perdu leur gouvernance sur le sujet et ne seront que des clients. L'état actuel des finances cantonales, et ses objectifs de diminution drastique des charges et d'augmentation des recettes, peut légitimement faire douter que les coûts puissent baisser dans un domaine lucratif et sur lequel sa mainmise cantonale serait alors totale.

Actuellement, 75% des activités du CEG. concernent des mandats externes que le service exécute pour l'ensemble des communes neuchâteloises, pour les écoles, et une grande majorité des institutions parapubliques comme l'ANEMPA, Nomad, la CCAP, l'ISP, Vidéo 2000, les ateliers Phénix et surtout l'HNE.

Ces mandats nous obligent envers « nos clients », communes et institutions, pour lesquels le service les exécute. Dans la situation de tension et parfois de défiance entre certaines communes, notre Ville, et l'Etat, il serait peu judicieux de précipiter la cession de notre service informatique sans en évaluer avec soin les conséquences, sans étudier les impacts qu'une telle absorption pourrait avoir sur nos relations avec nos partenaires.

Ces missions permettent à notre Ville de bénéficier d'un service informatique performant dont elle garde la gouvernance. Elles nous garantissent une taille qui permet des développements et des applications adaptées à nos besoins propres. Une des grandes qualités du CEG réside justement dans un service de proximité efficace et qui sait s'adapter aux besoins des utilisateurs.

Plusieurs interpellations au sein de cette assemblée ont demandé aux services informatiques de privilégier les logiciels libres et les

développements internes ou locaux. Le CEG a entendu ces requêtes et privilégie ces solutions aussi souvent que possible.

Le service s'est appliqué également à développer et implanter des systèmes de gestion qualité, comptable et administrative conformes aux exigences de la Ville et de ses clients externes ainsi qu'aux normes en vigueur. Leur mise en place a impliqué des changements de processus de travail et nécessité une vraie implication des collaborateurs, qui se verraient, en cas d'absorption, intégrés dans le personnel cantonal.

Relevons que, dans le même article du 3 février, il est sous-entendu que le dernier projet de l'informatique cantonale, imposé dans un calendrier qualifié lui aussi d'ambitieux, et dont, nous dit-on « le facteur humain a peut-être été parfois sous-estimé » a valu la démission de quatre de ces concepteurs et deux burn out.

En conclusion, ce n'est donc pas l'objectif qui questionne mais bien le chemin pour l'atteindre, l'implacabilité du calendrier annoncé et les conditions dans lesquels il serait négocié. Le sujet est complexe ; il implique des conséquences pour tous les acteurs publics et parapublics du canton et mérite de ne pas être réglé dans la précipitation. Cette réorganisation, qui n'est pas combattue sur le fond, n'a-t-elle pas besoin, pour en garantir une résolution sereine, sécuritaire et efficiente d'un calendrier moins exigeant ?

Au vu de ce qui précède, nous prions donc le Conseil communal de nous renseigner sur les points suivants :

- Quel est l'état d'avancée du projet au moment du dépôt de cette interpellation et pour quelles raisons, un calendrier si ambitieux a-t-il été annoncé ?
- Quels sont les arguments de la Ville pour revenir sa position de 2011 ?
- Quelles garanties pourrons-nous fournir sur le maintien à long terme des conventions et des coûts pour nos partenaires. De quelle manière en seront-ils informés ?
- Combien de collaborateurs sont-ils concernés et quelles garanties concernant leurs postes le Conseil communal entend-il obtenir sur le long terme ?
- Les requêtes de notre Conseil concernant l'utilisation de solutions internes, libres et locales seront-elles prises en compte ?
- Comment le Conseil communal a-t-il prévu de valoriser les biens matériels et humains dont il entend se séparer. Va-t-il privilégier

une expertise externe ou cette réflexion est-elle déjà initiée avec les services financiers et les RH ?

- Les aspects fonciers et immobiliers feront-ils partie des négociations étant donné qu'à Neuchâtel, le terrain sur lequel sont implantés les deux services, appartient à la Ville, les bâtiments à l'ECAP et que l'Etat en est le locataire.
- Enfin, de quelle manière le Conseil communal entend-il informer le Conseil général sur le projet en cours ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### **18-602**

**Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Milena Boulianne, Anne Dominique Reinhard, Isabelle Mellana Tschoumy, Mariachiara Vannetti, Patrice de Montmollin, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Morgan Paratte, Julie Courcier Delafontaine et Gabriele Jeanneret**, intitulée « Quid de l'égalité femmes-hommes en Ville de Neuchâtel ? » (Déposée le 8 mars 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Depuis 1981, l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution fédérale. L'objectif de cette disposition, malgré plus de 36 années écoulées, n'est toujours pas atteint. En effet, l'écart inexplicable entre les salaires des hommes et des femmes était encore en moyenne de 17,4 % en 2017, ce qui n'est décemment pas acceptable.

Face à cette situation, le secteur public, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, doit montrer l'exemple. C'est dans ce sens que la Confédération a élaboré une charte pour les pouvoirs publics. Le 7 mars 2017, la Ville de Neuchâtel a signé cet appel et nous nous en réjouissons. Une telle signature donne un signal fort quant à l'application de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine public et parapublic ; elle permet également d'encourager le secteur privé sur cette voie.

En signant cette charte, notre Ville s'est engagée à sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, à réaliser régulièrement au sein de l'administration publique une analyse du respect de l'égalité salariale, à encourager au sein des entités proches des pouvoirs publics une analyse régulière du respect de l'égalité salariale, à faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics et des subventions et à informer sur les résultats concrets de cet engagement.

Bien évidemment, l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas exclusivement à la question salariale et doit également prévaloir dans tous les domaines. Ainsi, la généralisation du temps partiel ou de postes à responsabilité en job-sharing, l'octroi de véritables congés de parentalité et pour enfants malades, ainsi que l'adoption de mesures permettant d'aboutir à une parité effective dans les organes dirigeants et politiques sont autant d'actions permettant de renforcer l'égalité entre femmes et hommes à tous les niveaux de la société.

Une année après la signature de la charte par la Ville, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir faire un petit état des lieux de l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration communale et répondre en particulier aux questions suivantes :

- 1) Comment le Conseil communal a-t-il déjà ou entend-il sensibiliser à la Loi sur l'égalité ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions ?
- 2) Comment le Conseil communal entend-il réaliser les analyses du respect de l'égalité salariale ? Une analyse a-t-elle déjà eu lieu ? Si oui, quels sont les résultats ?
- 3) Comment le Conseil communal entend-il encourager l'analyse régulière du respect de l'égalité salariale au sein des entités publiques et parapubliques partiellement ou totalement en main communale ?
- 4) Comment le Conseil communal entend-il faire respecter l'égalité salariale dans le cadre de l'attribution de marchés publics et des subventions ?
- 5) Comment le Conseil communal entend-il augmenter la faible proportion de femmes occupant des postes à responsabilité (cheffe de service ou cadre supérieure) au sein de l'administration communale ?
- 6) Le Conseil communal envisage-t-il de promouvoir la création de postes à temps partiel ou en job-sharing, de manière à faciliter l'intégration entre vie familiale et vie professionnelle ?

Le groupe socialiste remercie d'avance le Conseil communal pour ses réponses ainsi que pour les efforts d'ores et déjà déployés jusqu'ici en matière d'égalité salariale en Ville de Neuchâtel.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **18-502**

**Postulat** du groupe PLR par Mmes et MM. Mirko Kipfer, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Jérôme Bueche, Alexandre Brodard, Raymonde Richter, Nadia Boss, Benoît Zumsteg, Jules Aubert, Christophe Schwarb et Jean-Charles Authier, intitulé « Pour un renforcement de la rentabilité et de l'attractivité du syndicat des patinoires » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 12 mars 2018 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Le Conseil communal est prié d'étudier les moyens d'améliorer l'attractivité du syndicat des patinoires, notamment au travers d'une augmentation du rendement de l'infrastructure. Ce faisant, le Conseil communal doit, pour chacune des options envisagées, évaluer les conséquences potentielles sur l'utilisation « sportive » de l'installation.

### **Développement**

Nous avons entendu ces derniers temps, au sein de communes partenaires, des voix s'élever contre les coûts générés par des infrastructures mutualisées. Le syndicat des patinoires en fait partie. Le groupe PLR est inquiet des conséquences que pourrait avoir pour la Ville, le retrait de l'un ou l'autre des partenaires. Conscients que les retombées financières seraient sans doute très importantes, compte tenu de la participation conséquente, majoritaire, de la Ville au sein du syndicat, nous pensons qu'il est primordial de considérer de la manière la plus sérieuse, les critiques émises. Nous considérons que le succès de la mutualisation d'infrastructures, comme la patinoire, est intimement lié au rapport coûts/prestation, autrement dit au rendement, perçu par chacun des partenaires. Dans le cas présent, les vellétés entendues de retrait, doivent être reconnues comme un coup de semonce et nous inciter à rechercher les moyens d'améliorer ce rendement.

Peut-être faut-il rappeler que la Ville de Neuchâtel est non seulement le partenaire principal du syndicat (~62 %) mais qu'elle est également sollicitée au travers d'un mandat de prestations, pour l'exploitation des patinoires. Elle est donc doublement concernée.

### **Discussion**

## **18-401**

**Proposition** du groupe PopVertSol par Mme et M. Charlotte Opal, Nicolas de Pury et par Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, MM. Jules Aubert et Philippe Etienne, relative à la « nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel » (Déposée le 6 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

« Projet

**Arrêté**  
**relatif à la nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de**  
**Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou**  
**qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de**  
**Neuchâtel**  
**(Du....)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les terrains viticoles et agricoles, propriétés de la Ville de Neuchâtel, ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel, seront à l'avenir cultivés selon les directives de l'agriculture ou de la viticulture biologique certifiée (par exemple les labels Bio Suisse et/ou Demeter.)

**Art. 2.**- Toutes les surfaces remises à tâche doivent être cultivées selon les normes de la production biologique certifiée.

**Art. 3.**- Comme bailleresse, la Ville de Neuchâtel exigera, lors de la conclusion ou de la reconduction d'un contrat de bail ou de bail à ferme, du locataire ou du preneur de bail à ferme qu'il cultive les surfaces objet du contrat selon les principes de la culture biologique certifiée.

Si le locataire ou le fermier refuse d'appliquer ces principes, le bail ou le bail à ferme ne sera pas conclu ou reconduit.

**Art. 4.**- La Ville de Neuchâtel, en tant que bailleresse, s'efforcera de convaincre le locataire ou le fermier d'effectuer, en cours de bail, une reconversion dans un délai raisonnable, vers la culture biologique certifiée.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Développement**

Les mauvaises nouvelles concernant l'environnement nous arrivent presque quotidiennement. Il y a deux semaines, deux études en France ont montré que les oiseaux des campagnes voient leurs populations chuter drastiquement, un processus entamé voici une quinzaine d'année. Aujourd'hui, ces populations ont perdu en moyenne un tiers de leurs effectifs. En Allemagne, une étude sortie en octobre 2017

a démontré que depuis 1989, la biomasse totale des insectes avait chuté de 76% dans la région de Krefeld, et ce à l'intérieur des réserves naturelles ! Les principaux suspects sont les pesticides de synthèse sur lesquels s'appuie toute l'agriculture industrielle d'aujourd'hui.

En même temps, une vague de fond s'est mise en marche, et surtout ici en Suisse. Une envie de changement vers un système de culture qui protège la biodiversité, la qualité de nos eaux et sols, et notre santé. Une petite révolution qui veut redonner un peu de fierté aux paysans malmenés et peu reconnus dans un monde où le profit prime, et prouver que l'agriculture peut aussi être rentable en se libérant de tout produit chimique de synthèse et en retournant à la culture basée sur des produits et des équilibres naturels. L'heure est venue pour la Ville de Neuchâtel de rejoindre ce mouvement en convertissant tous nos domaines viticoles et agricoles en agriculture biologique.

Notre canton est le leader en Suisse pour le secteur viticole, avec 25% du vignoble déjà certifié en bio et/ou Demeter, sans compter les surfaces cultivées pas encore certifiées. Les domaines précurseurs comme Les Coccinelles, de Pierre Lambert à St-Aubin pour le bio et Christian Rossel, à Hauterive et Jean-Michel Henrioud, à Auvernier pour la biodynamie, ont fait le pas il y a près de vingt ans. D'autres, plus récemment, proposent des vins dont la cote n'a fait que s'accroître et sont largement reconnus au niveau national depuis qu'ils se reconvertissent, comme par exemple le domaine de St-Sébastien de Jean-Pierre Kuntzer à St-Blaise et la Maison Carrée, de Jean-Denis Perrochet à Auvernier. Depuis l'année passée, le domaine de Montmollin à Auvernier et tous leurs fournisseurs de vendange, soit plus de 50 ha, sont en reconversion. L'un des trois tâcherons des Caves de la Ville est en bio depuis plus de deux ans, et les deux autres suivent avec intérêt cet évolution.

Pour l'instant, la Ville est à la traîne dans cette révolution. Mais avec cette proposition, le Conseil général envoie un signal clair que la politique de la Ville est volontariste en ce qui concerne la santé de notre population et de notre planète. Certes, la Ville n'est qu'un petit propriétaire au niveau suisse. Néanmoins, en contraignant la reconversion bio de nos terres agricoles et viticoles vers une culture biologique certifiée, la Ville influencera d'autres villes et ses propres citoyens.

Et nos concitoyens sont prêts : déjà plus de 2'000 habitants de la Ville ont signé l'initiative fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

Nous savons déjà que la production des céréales, de viande, et de produits laitiers est plus rentable en bio qu'en conventionnel – 5-10% plus rentable selon les chiffres de BioSuisse, même en tenant en compte du travail supplémentaire pour remplacer la chimie. Il n'y a pas de scénario qui pourrait prêterit gravement l'agriculteur se convertissant: les cépages *Vitis vinifera* ne sont pas incompatibles, les pesticides ne s'achètent que pour l'année en cours, et toute machine se revend. Ceci sans parler des aides financières conséquentes comme les paiements directs qui sont versées dès le début de la reconversion. Et qui plus est, cette proposition laisse le choix au locataire. S'il ne veut pas se reconvertir au bio, il continuera comme il veut jusqu'à la fin de son bail, qui ne sera toutefois pas renouvelé.

Les signes et les tendances sont évidents. Nous n'avons pas besoin de faire plus de recherches - ou de dépenser des ressources pour démontrer dans un rapport du Conseil communal ce qui est déjà parfaitement connu. Vu le contexte, la décision ne rencontrera pas d'obstacles, enverra un signal fort de notre législatif et économisera des ressources en temps et en argent de la Ville. Le moment est clairement venu de



se joindre au mouvement qui protégera la santé et la sécurité alimentaire des futures générations de neuchâtelois et la qualité des domaines de la Ville.

Discussion

### **Amendement du groupe PLR**

**Art. 3.-** *Comme bailleresse, la Ville de Neuchâtel exigera, lors de la conclusion ou de la reconduction d'un contrat de bail ou de bail à ferme, du locataire ou du preneur de bail à ferme qu'il cultive les surfaces objet du contrat selon les principes de la culture biologique certifiée.*

*Si le locataire ou le fermier refuse d'appliquer ces principes, le bail ou le bail à ferme ne sera pas conclu ni, **sauf exception**, reconduit.*

### **18-604**

**Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Alexandre Brodard, Benoît Zumsteg, Jules Aubert, Isabelle Bellaton, Joël Zimmerli, Jérôme Bueche, Philippe Etienne, Nadia Boss, Mirko Kipfer, Christophe Schwarb, Amelie Blohm Gueissaz et Jean-Charles Authier**, intitulée « Nouvelles pistes ou bandes cyclables : où et combien de places de parc à supprimer ? » (Déposée le 10 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Selon les informations données par le Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 12 mars 2018, l'intégralité des places de parc publiques situées sur l'avenue du Vignoble, soit 45 places, seront supprimées à terme pour permettre la création d'une piste cyclable séparée de la circulation à la montée. Cela malgré le fait que l'avenue du Vignoble vient d'être rénovée intégralement pour plusieurs dizaines, voire centaines de milliers de francs, et malgré le fait que les habitants de cette avenue (qui seront déjà privés de vue prochainement par un important projet immobilier) ne disposeront plus d'une seule place de parc publique pour leurs visiteurs ou pour eux-mêmes à proximité de leur domicile.

Ces travaux à venir résultent, semble-t-il, de la mise en application du plan directeur cantonal de mobilité cyclable, qui prévoit un axe de mobilité douce traversant la ville d'est en ouest au nord de la voie ferrée, soit de Peseux à Hauterive. Outre l'avenue du Vignoble, les rues de la Dîme, des Portes-Rouges, des Fahys, des Sablons, des Parcs et l'avenue Edouard-Dubois semblent donc devoir être concernées également. Elles pourraient ainsi elles aussi voir l'intégralité de leurs places de parc supprimées, ce que les soussignés, bien que sensibles à la question de la mobilité douce et à son encouragement, jugeraient disproportionné. Une simple bande cyclable peinte sur la chaussée est en effet souvent en mesure de donner satisfaction, aussi bien pour les cyclistes que pour les comptes de la Ville. Et elle tient mieux compte des

besoins en places de parc de la population résidante et de la vie des quartiers. La nouvelle bande cyclable à la montée de l'avenue du Vignoble semble par exemple donner entièrement satisfaction.

Le plan directeur cantonal de mobilité cyclable du 24 février 2017 prévoit toutefois encore d'autres axes de mobilité douce en ville de Neuchâtel. Il est donc possible que d'autres routes soient également concernées. De plus, ce plan ne semble pas prévoir de piste cyclable pour l'avenue du Vignoble, mais une simple bande cyclable (voir cartes sectorielles en p. 23 et 25 du plan directeur). La création de pistes séparées de la circulation, et donc coûteuses aussi bien en argent qu'en espace et en suppression de places de parc, paraît donc plus résulter de la volonté du Conseil communal que de celle du législateur cantonal.

Par souci de transparence envers la population et le Conseil général, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal et lui demander des explications et des réponses précises aux questions suivantes:

- La législation cantonale et/ou le plan directeur cantonal de la mobilité douce imposent-ils à la Ville la création de pistes cyclables (séparées de la circulation) ? Si oui, sur quelles rues exactement ?
- Sur quelles routes de la ville et dans quel sens de circulation le Conseil communal entend-il créer des pistes cyclables (séparées de la circulation) ? Et des bandes cyclables ?
- Sur quelles routes de la ville le Conseil communal entend-il supprimer des places de parc sur le domaine public pour la réalisation de pistes ou bandes cyclables, et combien de places devraient être concernées ?
- La suppression de ces places de parc sur domaine public respecte-t-elle le plan de stationnement en vigueur ?
- Les coûts relatifs à ces travaux peuvent-ils être estimés ? Dans quelle mesure seront-ils à charge de la Ville ?
- De manière générale, le Conseil communal envisage-t-il d'autres suppressions de places de parc sur le domaine public dans le cadre d'autres projets ?

- Le Conseil communal peut-il nous fournir une statistique du nombre de places de parc sur le domaine public par résident au cours des 20 dernières années et une projection sur les 10 prochaines ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### **18-302**

**Motion** du groupe Vert'libéraux/PDC par Mmes et MM. Mauro Moruzzi, Sylvie Hofer-Carbonnier, Cornelia Froidevaux-Wettstein et Vincent Pahud, intitulée « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » (Déposée le 13 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue de mettre en place un système qui permette de verser des paiements ou des subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire sous forme de bons, de monnaie locale ou de tout autre moyen de paiement seulement valable sur le territoire communal.

#### Développement

La Ville doit veiller à ce que l'argent qu'elle verse dans le cadre de ses compétences discrétionnaires soit, dans toute la mesure du possible, dépensé au profit de l'économie locale. Ce faisant, elle veille à ce que le système soit particulièrement simple, n'entraînant que peu ou pas de procédures bureaucratiques.

Ce moyen de paiement communal pourrait servir de pilote à toute initiative cantonale qui pourrait être lancée à l'avenir.

#### Discussion

### **18-605**

**Interpellation** du groupe PopVertSol, par Mmes et M. Charlotte Opal, Martha Zurita et Nicolas de Pury, intitulée « Consultations publiques pour les demandes de permis de construire durant l'été » (Déposée le 19 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Lors de la dernière rencontre entre le Conseil communal et les délégués des Associations de quartier de la Ville, plusieurs participants ont partagé leurs soucis quant à la procédure actuelle des mises à l'enquête de nouvelles constructions. Selon le règlement, ces demandes de permis doivent être mises en consultation publique durant trente jours après publication, or il ressort de la discussion que beaucoup de ces consultations débutent juste avant l'été, avec pour résultat que peu de citoyens sont en mesure de réagir dans les délais impartis.

Durant la séance, certaines voix ont exprimé la suspicion que les mises à l'enquête seraient sciemment déposées de sorte que les consultations publiques se déroulent durant l'été. Nous espérons bien évidemment que ces suspicions ne sont pas avérées. Toutefois et le cas échéant, est-ce que le Conseil communal serait disposé à promulguer qu'une période de trente jours au cœur des vacances scolaires de l'été ne sera pas prise en compte dans le délai normal de consultation publique des mises à l'enquête ? Sinon, quelles idées aurait le Conseil communal pour être certain que les citoyens peuvent participer à ces consultations ?

Développement

### **18-701**

**Résolution (dont le traitement en priorité est demandé) des groupes PLR, socialiste, PopVertSol et Vert'libéraux/PDC, par Mmes et MM. Alexandre Brodard, Jonathan Gretilat, Charlotte Opal et Sylvie Hofer-Carbonnier**, intitulée « Pour que vive et se développe l'Université de Neuchâtel ! » (Déposée le 23 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 mai 2018) :

Dans son plan d'intention 2018-2021, l'Université de Neuchâtel mentionne que "la construction d'un nouveau bâtiment à côté de la Faculté des lettres et sciences humaines – UniLac2 – permettrait de répondre aux besoins de l'UniNE de parachever sa stratégie de concentration des sites et de répondre à divers besoins en termes de locaux". L'Université précise que "le moment est opportun car, suite à une intervention des autorités cantonales, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a accepté de reclasser ce projet d'infrastructure en priorité 1, synonyme d'un subventionnement important".

Dans ce cadre, l'Université a développé un projet ambitieux: UniHub. Pouvant être estimé à CHF 60 millions, il serait financé à hauteur de 17 millions par la Confédération, pourrait être co-financé par l'Université elle-même à hauteur de plusieurs millions, le solde devant faire l'objet d'une étude de financement.

Ce projet répond à des besoins pressants et concrets de l'Université (facultés actuellement à l'étroit, aula surchargée et trop petite, centralisation de prestations actuellement disséminées, réalisation d'un campus entièrement cohérent, besoin de développement, renforcement de la pertinence de l'offre de l'Université en matière d'infrastructures, etc.). Il est en outre impératif de rappeler que notre Université se trouve dans une concurrence nationale et internationale particulièrement dynamique.

Or, si ce projet ne sort pas prochainement de terre, le subventionnement de la Confédération pourrait être perdu, ou du moins repoussé pour de nombreuses années, avec le risque de bloquer tout développement de l'Université pendant de longues années.

Au vu de ce qui précède, persuadé :

- que la ville et le canton de Neuchâtel ont une chance extraordinaire de disposer d'une université sur leur territoire,
- qu'elle apporte des retombées très positives, y compris financières, sur les collectivités locales, publiques comme privées, et qu'elle permet d'attirer des forces vives dans le canton et de créer de nombreux emplois,
- que s'il ne lui est pas donné les moyens de se développer, l'Université court le risque de perdre progressivement de son attractivité, de son efficacité et que la qualité des formations dispensées pourrait en souffrir,
- que le projet UniLac2/UniHub répond à des besoins impérieux de l'Université en matière de locaux et générera des effets bénéfiques pour les autres institutions de formation et pour le développement économique, social et culturel du canton,
- que ce projet est propice au développement, au rayonnement et à l'attractivité de l'Université de Neuchâtel, à tout le canton de Neuchâtel et, au-delà, à l'Arc jurassien,
- que si rien n'est entrepris alors que les conditions de subventionnement fédéral sont les plus favorables, le développement de l'Université pourrait être gelé pour de longues années, sans parler des conséquences négatives en termes d'image et en contradiction totale avec la volonté affichée par les autorités cantonales de renforcer l'attractivité du canton dans le courant de la présente législature,
- que les espaces nécessaires à cette extension, entre la patinoire et la Faculté des lettres, sont à disposition, idéalement situés et immédiatement disponibles,
- que l'attractivité de l'Université de Neuchâtel repose aussi sur la proximité existante entre ses différents sites,
- que la réalisation du projet UniLac2/UniHub répond à des besoins concrets de l'Université, rationaliserait l'utilisation des espaces et des coûts, tout en offrant un campus universitaire entièrement cohérent, comme l'ont fait ou cherchent à le faire toutes les hautes écoles en Suisse, en Europe et dans le monde,

- qu'au vu de sa petite taille, l'Université ne peut pas se permettre de s'éparpiller sur différents sites trop éloignés,
- qu'il est de l'intérêt du canton dans son ensemble de disposer d'une Université de qualité sur ses terres,
- que les délais fixés par la Confédération imposent une action rapide et efficace,
- enfin, que si ce projet est abandonné, le canton de Neuchâtel perdrait une subvention fédérale de CHF 17 millions,

le Conseil général de la Ville de Neuchâtel prend la résolution suivante :

"Le Conseil communal est invité, dans toute la mesure de ses compétences, à prendre toute mesure utile à assurer le développement indispensable de l'Université. Il est en particulier invité à prendre contact avec le Conseil d'Etat et les instances dirigeantes de l'Université afin d'initier rapidement les démarches visant à la réalisation du projet UniLac2/UniHub".

Développement

Neuchâtel, le 24 avril 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol